

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session ordinaire du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 11^e jour du mois de mars 2025 à 19h30 au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Monsieur Benoit Chevalier, maire et les conseillers (ères) Messieurs et Mesdames, Gilles St-Amand, Maxime Bétournay, François Thibault, Benoit Gratton et Audrey Charron-Brousseau.

Madame Ginette Sheehy, conseillère est absente, absence motivée (maladie).

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Benoit Chevalier, maire.

Monsieur Michael Doyle, directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2025

Monsieur Benoit Chevalier, maire, constate le quorum à 19h30, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions**
- 4. Suivi et adoption du procès-verbal**
 - 4.1 Séance ordinaire 18 février 2025
- 5. Mot du maire et des conseillers**
- 6. Administration**
 - 6.1 Ratification des déboursés
 - 6.2 Avis de motion et projet de règlement 377-25 modifiant le règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation
 - 6.3 Ajustement des tarifs des rémunérations payables lors d'élections
 - 6.4 Résolution d'opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers
- 7. Sécurité publique**
- 8. Transport (travaux publics)**
 - 8.1 Achat d'une roulotte de chantier, pour le service des travaux publics
 - 8.2 Ajout de panneaux d'arrêt intersection du chemin du Lac-à-la-Loutre et du chemin Tassé
- 9. Hygiène (eau, matières résiduelles, environnement)**
 - ~~9.1 Demande d'offre de services professionnels pour la réalisation du bilan de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) 2024~~
 - 9.2 Engagement de Monsieur Alexandre Labrosse comme préposé à l'écocentre

9.3 Demande d'offre de services pour l'élaboration du PGA-EAU (plan de gestion des actifs en eau) et mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement de conduites

10. Santé et bien-être

10.1 Renouvellement de l'adhésion à la FADOQ pour l'année 2025 (75\$)

11. Urbanisme, Environnement et Développement

11.1 Demande de subvention Programme 4500 bornes de Circuit électrique

12. Loisirs et Culture

12.1 Détermination du montant de remboursement pour inscription à un camp de jour pour l'année 2025

13. Varia

14. Période de questions

15. Levée de la séance

RÉSOLUTION 25-25

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'ordre du jour est adopté tel que modifié, retrait du point 9.1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION 26-25

4.1- SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le greffier-trésorier est exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2025 est adopté tel que rédigé.

Résolutions 14-25 à 24-25 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

5- MOT DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

6- ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 27-25

6.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

Le greffier-trésorier soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Des comptes payés, chèques numéro 12256 à 12263 inclusivement au 11/03/2025 pour un montant de 35 369.57\$, des comptes à payer chèques numéro 12265 à 12267 inclusivement au 11/03/2025 au montant de 1 010.33\$, des salaires payés numéro 501245 à 501279 inclusivement pour un montant de 25 369.57\$, des prélèvements payer numéro 698 à 721 inclusivement pour un montant de 101517.28\$ ainsi que des prélèvements payer numéro 722 à 732 inclusivement pour un montant de 4 471.00\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

COMPTES PAYÉS À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12256	Labelle Yvon	Remboursement de taxes	224.23\$
12257	Bélanger Angélique	Remb. achat - ensemble prise électrique et rallonge Frais déplacement	88.22\$
12258	Boivin Simon	Remb. Frais de non-résident 2025	120.00\$
12259	Culture Laurentides	Adhésion 2025	135.00\$
12260	Les Couvreurs Duro-Toit inc.	Inspection isolation - 206, rue Principale	3 139.08\$
12261	Receveur général du Canada	Renouvellement autorisation de radiocommunication	454.50\$
12262	Municipalité de Brébeuf	Déneigement ch. du Lac-à-la-loutre 2024-2025	503.29\$
12263	Provost Fabien	Entretien patinoire 2024-2025 - 2e versement Entretien ménager - cabane à patin Remb. achats - essence, goupilles	3 051.25\$
12264	Régie Intermunicipales des Matières Résiduelles de l'Ouest	Quote-part 2025 - 1er versement Avance temporaire (ÉEQ) 2025- 1er versement	27 654.00\$
TOTAUX CHÈQUES			35 369.57\$
501245 - 501279	Employés	Salaires février 2025	25 359.52\$
698	Desjardins Sécurité financière	Assurance collective février 2025	5 149.62\$
699	RREMQ	Régime de retraite janvier 2025	7 483.09\$
700	Bell Canada	Frais de résiliation - supplément de retard	16.38\$
701	Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.	Travaux de remplacement des équipements électriques à la station de pompage	39 039.77\$
702	Eurofins Environex	Analyses d'eau février 2025 Analyses de caractérisation puits #1, puits #2	1 168.43\$
703	FQM Assurances	Modifications assurances 2025	396.76\$
704	Hydro-Québec	Électricité garage	223.52\$
705	Hydro-Québec	Électricité caserne	1 448.51\$
706	Hydro-Québec	Électricité parc & terrain tennis	70.33\$
707	Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville	817.36\$
708	Hydro-Québec	Électricité station de lavage	33.50\$
709	Hydro-Québec	Électricité hangar	372.61\$
710	Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1 115.80\$
711	Hydro-Québec	Électricité patinoire	754.60\$
712	Hydro-Québec	Électricité maison des jeunes	36.82\$
713	Hydro-Québec	Électricité bureau municipal	1 806.06\$

714	Hydro-Québec	Électricité réservoir gravitaire	104.23\$
715	Ménage Tremblant Net inc.	Entretien ménager hôtel de ville février 2025	1 600.45\$
716	Ministère du Revenu du Québec	DAS février 2025	11 316.22\$
717	Receveur général du Canada	DAS février 2025	3 823.16\$
718	Receveur général du Canada	DAS février 2025	200.00\$
719	Énergies Sonic inc.	Diesel, essence, huile à chauffage	12 265.33\$
720	Ville de Ste-Agathe-des-Monts	Ouverture dossiers cour municipale janvier 2025	1 034.78\$
721	Ville de Mont-Tremblant	Quote-part 2025 - entente premiers répondants	21 250.00\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			136 886.85\$
TOTAL			172 256.42\$

COMPTES À PAYER À APPROUVER

Numéros	Payé à	détails	Montant
12265	Garage Jacques Pelletier inc.	Remorquage 10 roues	402.41\$
12266	Groupe JLD Lague	Locquet de porte	82.57\$
12267	Les Services d'Entretien St-Jovite 1987 inc.	Réparations 10 roues, raccord, fabriquer ubolt pour ballon avant droit	525.35\$
TOTAUX CHÈQUES			1 010.33\$
722	Hamster	Retour souris sans fil, pochettes à plastifier, étiquettes, agrafeuse, agrafe	31.57\$
723	Imprimerie Léonard inc.	Alupanel - bibliothèque Serge-Bouchard	74.73\$
724	Matériaux SMB Huberdeau	Trappes à fourmis, epoxyde	25.92\$
725	PG Solutions inc.	Gestion de projet - module fosses septiques	301.81\$
726	Pièces d'Auto P. B. Gareau inc.	Huile hydraulique, raccords, boyaux	362.52\$
727	Pilon & Ménard, Huissiers de justice inc.	Remises constats	373.78\$
728	Pompage Sanitaire 2000	Vidange fosse scellée 203, rue principale	373.67\$
729	Purolator	Frais de transport	11.14\$
730	Signel Services inc.	Cônes, poteaux, enseignes, balises	2 459.09\$
731	La Coop ferme du Nord	Chlore	127.56\$
732	Visa Desjardins	Crème à café, café, boulons, rondelles, écrous, courrier recommandé, timbres, abonnement mensuel zoom	329.21\$
TOTAUX PRÉLÈVEMENTS			4 471.00\$
TOTAL			5 481.33\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel, adjointe administrative.

RÉSOLUTION 28-25

6.2 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 377-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 352-22 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Benoit Gratton de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil du règlement numéro 377-25 modifiant le règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation

Il est également proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil confirme le dépôt et la présentation du projet de règlement numéro 377-25 modifiant le règlement 352-22 relatif au stationnement et à la circulation.

Une copie du présent projet de règlement est mise à la disposition du public.

Ledit projet de règlement sera disponible via le site internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 29-25

6.3 AJUSTEMENT DES TARIFS DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS

CONSIDÉRANT QUE des élections municipales sont prévues le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la présidente d'élection doit se doter des ressources nécessaires au bon déroulement du processus électoral;

CONSIDÉRANT QUE tout le personnel électoral a le droit de recevoir de la municipalité une rémunération pour les fonctions qu'il exerce;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs établis lors de l'élection du 7 novembre 2021 (résolution 88-21) sont inférieurs au règlement sur les tarifs des rémunérations payables lors d'élections et des référendums municipaux;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de fixer par résolution la rémunération du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

- D'établir la rémunération du personnel électoral selon le tableau ci-bas;
- D'autoriser la présidente d'élection à procéder à l'embauche du personnel requis pour le processus électoral;
- D'autoriser l'adjointe administrative à effectuer les dépenses requises à l'organisation de cette élection, lesquelles seront imputées aux postes budgétaires appropriés.

FONCTION	RÉMUNÉRATION
Président d'élection	Salaire de base incluant la préparation de toute liste électorale : 700.00\$ Jour du scrutin : 675.00\$ Vote par anticipation : 500.00\$ Élection par acclamation : 500.00\$
Secrétaire d'élection	¾ de la rémunération totale du président
Scrutateur	22.50\$/heure
Secrétaire du bureau de vote	22.50\$/heure
Membre d'une commission de révision de la liste électorale	22.50\$/heure
Préposé à l'information et maintien de l'ordre	22.50\$/heure
Membre d'une table de vérification / table d'accueil	22.50\$/heure

De plus, pour le président d'élection, une rémunération au taux horaire comme fonctionnaire municipal est ajoutée pour les heures en surplus de son horaire régulier ainsi que pour la formation et les assemblées tenues en soirée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 30-25

6.4 OPPOSITION À LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE D'EXPROPRIER DES TERRES PROTÉGÉES AU PROFIT D'INTÉRÊTS ÉTRANGERS

CONSIDÉRANT le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stablex;

CONSIDÉRANT que cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années;

CONSIDÉRANT que les activités de l'entreprise ont déjà dégradé la majorité de l'espace qui lui a été désigné et qu'elle compte laisser cette espace dans son état de dégradation ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s'étend sur un territoire de plus de 500 hectares;

CONSIDÉRANT que ce territoire rassemble l'essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que le BAPE a recommandé de refuser le projet de l'entreprise en 2023;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l'entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d'entreprises et d'emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d'Amérique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu que :

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d'exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d'une multinationale américaine;

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec de réitérer son engagement pour le respect du principe d'autonomie municipale et pour la responsabilité dévolue aux municipalités d'aménager et développer leur territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8- TRANSPORT (TRAVAUX PUBLICS)

RÉSOLUTION 31-25

8.1 ACHAT D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le garage situé au 105, rue du Moulin ne dispose pas d'un espace de bureau et d'un air de repas;

ATTENDU QUE le responsable des travaux publics doit compléter certains documents et classer ceux-ci dans un endroit approprié;

ATTENDU QUE des demandes de prix ont été faites auprès de 4 entreprises pour la fourniture d'une roulotte de chantier;

ATTENDU QUE l'offre reçue de location Dickie Moore est la plus basse et réponds à nos besoins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que l'offre reçue de Location Dickie Moore en date du 13 février 2025 au montant de 26 277\$ plus taxes et portant le numéro 2708, pour la fourniture d'une roulotte de 10 x 28 et des accessoires, incluant la livraison et l'installation est acceptée.

Les fonds nécessaires à cette acquisition seront pris à même le budget activités d'investissement du budget de fonctionnement (garage municipal).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 32-25

8.2 AJOUT DE PANNEAUX D'ARRÊT INTERSECTION DU CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE ET DU CHEMIN TASSÉ

CONSIDÉRANT QUE les véhicules circulants sur le chemin du Lac-à-la-Loutre ne respectent pas pour la plupart la limite de vitesse;

CONSIDÉRANT QU' à l'intersection du chemin du Lac-à-la-Loutre et du chemin Tassé l'implantation de boîtes postales occasionne une possibilité accrue d'accident dû à la vitesse excessive et à l'achalandage aux boîtes postales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

Que le conseil autorise le responsable des travaux publics à faire l'achat et l'installation de 2 nouveaux panneaux d'arrêt sur le chemin du Lac-à-la-Loutre ainsi que de la signalisation nécessaire pour informer les usagers de ce changement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9- HYGIÈNE (EAU, MATIÈRES RÉSIDUELLES, ENVIRONNEMENT)

9.1 DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (SQEEP) 2024

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION 33-25

9.2 ENGAGEMENT DE MONSIEUR ALEXANDRE LABROSSE COMME PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

ATTENDU QUE Madame Lyne Stevenson nous a informés qu'elle ne désirait plus poursuivre son travail comme préposé à l'écocentre;

ATTENDU QUE Monsieur Alexandre Labrosse nous a informés de son intérêt à occuper ce poste et qu'il est disponible pour suivre la formation nécessaire pour effectuer ce travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller François Thibault et résolu :

Que le conseil autorise l'engagement de Monsieur Alexandre Labrosse comme préposé à l'écocentre, son horaire de travail sera les samedis de 8h à 14h, du début mai à la fin novembre, au taux horaire de 18.00\$ l'heure.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 34-25

9.3 DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES POUR L'ÉLABORATION DU PGA-EAU (PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU) ET MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DE CONDUITES

ATTENDU QUE le conseil par sa résolution 135-24 a pris l'engagement de mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;

ATTENDU la municipalité doit transmettre au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier;

ATTENDU QUE pour obtenir la bonification totalisant jusqu'à 5% de l'enveloppe de base du programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), la municipalité doit déposer, avant le 31 décembre 2026, la démarche de gestion des actifs municipaux en eau, la résolution confirmant son adoption et le formulaire de transfert;

ATTENDU QUE pour obtenir la bonification totalisant 10% de l'enveloppe de base du programme TECQ, la municipalité doit déposer le sommaire général ainsi que la résolution confirmant l'adoption du PGA-EAU;

ATTENDU QUE le dernier plan d'intervention pour le renouvellement de conduites date de 2016;

ATTENDU QUE la mise à jour de ce plan est nécessaire afin de pouvoir planifier les travaux devant être effectués en regard au programme TECQ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

Que le conseil autorise le directeur général à faire des demandes de prix pour l'élaboration du PGA-EAU et la mise à jour du plan d'intervention des conduites d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10- SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

RÉSOLUTION 35-25

10.1 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FADOQ POUR L'ANNÉE 2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Maxime Bétournay et résolu :

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau autorise le renouvellement de l'adhésion à la Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) au coût de 75\$ et en autorise le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11- URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT

RÉSOLUTION 36-25

11.1 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS D'HYDRO QUÉBEC – BORNES DE RECHARGE/CIRCUIT ÉLECTRIQUE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE

CONSIDÉRANT l'existence du Programme d'aide financière d'Hydro-Québec pour l'installation de 4500 bornes de recharge pour les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'Huberdeau d'offrir des endroits et des espaces pour faire la recharge de véhicule électrique afin d'offrir un meilleur service de recharge et d'avoir une image environnementale verte;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau souhaite l'implantation de bornes électrique sur son territoire pour permettre la recharge de jour et de nuit dans le milieu villageois, et à proximité des commerces;

CONSIDÉRANT l'opportunité de profiter du programme d'aide financière pour l'installation de bornes de recharge sur rue et dans un stationnement municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Audrey Charron-Brosseau et résolu :

D'autoriser le directeur général, Monsieur Michael Doyle, à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de subvention-bornes de recharge/Circuit électrique pour l'installation :

- D'une borne piédestal sur rue double SmartTwo dans le stationnement de l'hôtel de ville;

Pour un montant total pouvant atteindre 25 470\$ avant taxes.

Dans l'éventualité où la demande de subvention est retenue, autoriser le directeur général à signer l'entente de partenariat avec Hydro-Québec pour le déploiement des bornes de recharge du Circuit électrique et tous les documents afférents et respecter les obligations du programme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12- LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION 37-25

12.1 DÉTERMINATION DU MONTANT DE REMBOURSEMENT POUR INSCRIPTION À UN CAMP DE JOUR POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Loisirs d'Huberdeau offrira un camp de jour pour les enfants d'Huberdeau et des environs durant l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire aider les parents d'enfants résidents sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau à accéder à ce camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles St-Amand et résolu :

Que le conseil autorise un remboursement aux parents d'enfants résidents sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau, sur présentation de pièces justificatives, des frais d'inscription (frais de non-résident) à un camp de jour (service de garde non inclus), pour un montant maximal de 600\$ pour le premier enfant et 300\$ pour les autres enfants d'une même famille pour l'année 2025;

Que pour les enfants résidents sur le territoire de la Municipalité d'Huberdeau inscrits au camp du Comité des Loisirs d'Huberdeau, que le paiement soit effectué directement au Comité des Loisirs sur présentation des preuves d'inscriptions (le Comité devra exiger une preuve de résidence et du lien de parenté);

Le montant de remboursement ne peut cependant excéder les frais de non-résidents réellement payés ni dépasser le montant maximal de remboursement prévu par enfant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

13- VARIA

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 38-25

15- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Gratton et résolu :

De clore la séance ordinaire du 11 mars 2025, il est 20h10.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Michael Doyle,
Directeur général et greffier-trésorier.

Je, Benoit Chevalier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Benoit Chevalier, maire.